



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/533
28 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Points 18, 116 et 157 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : MESURES ET PROPOSITIONS

Lettre datée du 28 octobre 1997, adressée au Secrétaire général
par le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Permettez-moi de vous redire notre gratitude pour la détermination avec laquelle vous appuyez l'action menée par les Nations Unies en faveur de la décolonisation.

Nos réunions récentes et la correspondance que nous avons échangée avec vous ont été fructueuses et nous ont permis de trouver une solution mutuellement acceptable à la question que pose le statut du Programme de décolonisation au sein du système des Nations Unies.

Nous sommes heureux de noter que vous avez décidé de créer un groupe de la décolonisation distinct au Département des affaires politiques, doté des ressources nécessaires pour fournir l'appui fonctionnel dont a besoin le Comité spécial des vingt-quatre dans ses travaux.

Le fait que vous conserviez le sous-programme 1.6 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 et l'engagement général que vous avez pris de mettre en oeuvre le Programme de décolonisation sont accueillis avec satisfaction par les États Membres que concerne cet important problème.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer à nouveau que nous appuyons pleinement votre réforme de l'Organisation des Nations Unies qui, j'en suis sûr, nous permettra de répondre efficacement au défi du monde contemporain.

Je tiens par votre intermédiaire à féliciter le personnel dévoué que vous avez assigné au Programme de décolonisation. La loyauté dont il fait preuve en toute impartialité envers les principes et les buts des Nations Unies, sa mémoire institutionnelle et son professionnalisme politique ont contribué à l'heureuse issue de la session tenue par le Comité spécial en 1997, notamment à l'adoption récente de ses recommandations par la Quatrième Commission.

Nous sommes persuadés que, grâce à la compréhension mutuelle et à la coopération qui règnent entre nous, nous serons à même de mener à bien la Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme en l'an 2000.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 18, 116 et 157 de l'ordre du jour.

Le Président du Comité spécial chargé
d'étudier la situation en ce qui concerne
l'application de la Déclaration sur
l'octroi de l'indépendance aux pays
et aux peuple coloniaux

(Signé) Utula U. SAMANA, CMG
